

# les cahiers de la présidentielle



OCTOBRE 2016

« RENFORCER  
ET  
PROTÉGER  
LA DÉMOCRATIE »



[cahiersdelapresidentielle.parti-socialiste.fr](http://cahiersdelapresidentielle.parti-socialiste.fr)





« RENFORCER ET PROTÉGER  
LA DÉMOCRATIE »

# Le Comité de rédaction

---

## PRÉSIDENTE

- Marie-Pierre de la Gontrie Secrétaire nationale chargée du pôle République et citoyenneté

## RAPPORTEURS

- Nawel Oumer Secrétaire nationale à la justice et aux libertés publiques
- Luc Carvounas Secrétaire national aux relations extérieures

## MEMBRES

- Sébastien Pietrasanta Secrétaire national à la sécurité
- Elsa Di Méo Secrétaire nationale à l'action et à la promotion républicaine
- Patrick Bloche Conseiller politique auprès du Premier secrétaire
- Florence Augier Secrétaire nationale à la vie associative
- Laurent Dutheil Secrétaire national chargé du pôle Préparation de l'avenir
- Claude Roiron Secrétaire nationale chargée des droits des femmes
- Jean Grosset Conseiller social auprès du Premier secrétaire
- Nicolas Sfez Secrétaire national adjoint aux institutions
- André Viola Secrétaire national en charge du pôle justice sociale et cohésion territoriale
- Valérie Corre Secrétaire nationale adjointe aux relations avec les mouvements citoyens

## PERSONNALITÉS AUDITIONNÉES

- **Christophe Deloire** directeur de Reporters Sans Frontières
- **Olivier Faure** député de Seine et Marne
- **Sandra Laugier** directrice du centre de philosophie contemporaine de la Sorbonne
- **Daniel Lebegue** président de Transparency International France
- **Dominique Raimbourg** député de Loire-Atlantique, président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale
- **Dominique Rousseau** professeur de droit constitutionnel à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

# Le Comité national de pilotage

---

Le Comité national de pilotage des *Cahiers de la présidentielle* est présidé par Guillaume Bachelay, secrétaire national à l'animation, l'expression et la coordination des pôles.

## EN SONT MEMBRES

- **Maryvonne Artis**
  - **Pervenche Berès**
  - **Alain Bergounioux**
  - **Christophe Borgel**
  - **Christophe Bouillon**
  - **Maurice Braud**
  - **Colombe Brossel**
  - **Luc Carvounas**
  - **Philip Cordery**
  - **Marie-Pierre de la Gontrie**
  - **Jean-François Debat**
  - **Elsa di Meo**
  - **Julien Dray**
  - **Tiffany Ermenault**
  - **Guillaume Garot**
  - **Didier Guillaume**
  - **Bruno Le Roux**
  - **Benjamin Lucas**
  - **Victorin Lurel**
  - **Marc Mancel**
- présidente de la Délégation socialiste française au Parlement européen
- directeur des études politiques, en charge du *Cahier* «Être français au 21<sup>e</sup> siècle»
- secrétaire national chargé du pôle animation, élections, vie du parti
- conseiller chargé du développement durable et Cop21 auprès du Premier secrétaire
- secrétaire national chargé du pôle mondialisation, régulation, coopération, en charge du *Cahier* «Donner une force à l'Europe, donner un sens au monde»
- secrétaire nationale à l'éducation, en charge du *Cahier* «Apprendre pour s'émanciper»
- secrétaire national chargé des relations extérieures
- secrétaire national à l'Europe
- secrétaire nationale chargée du pôle République et citoyenneté, en charge du *Cahier* «Renforcer et protéger la démocratie»
- trésorier
- secrétaire nationale à l'action et à la promotion républicaine
- secrétaire national chargé de la Belle alliance populaire
- député de la Mayenne
- président du groupe socialiste au Sénat
- président du groupe SRC à l'Assemblée nationale
- président des Jeunes socialistes
- secrétaire national à l'Outre-mer
- secrétaire nationale à la santé, à la protection sociale et à la famille, en charge du *Cahier* «Prendre soin des autres et de soi : vouloir l'État social-écologique»

- 
- **François Rebsamen** président de la FNESR
  - **Claude Roiron** secrétaire nationale aux droits des femmes
  - **Gabrielle Siry** secrétaire nationale à l'économie, en charge du *Cahier* «Entreprendre, travailler, s'accomplir»
  - **Isabelle This Saint Jean** secrétaire nationale à la transition énergétique et écologique et à la biodiversité
  - **Rachid Temal** secrétaire national chargé de la coordination et de l'organisation
  - **Fabien Verdier** secrétaire national chargé du pôle Production et répartition des richesses
  - **Henri Weber** directeur aux études européennes

# Sommaire

Préface de Jean-Christophe Cambadélis	8
Introduction de Guillaume Bachelay	10

<b>LE DÉFI :</b>	
<b>BÂTIR UNE DÉMOCRATIE D'EXERCICE</b>	<b>14</b>
<b>1/ La droite : du bilan au projet, la démocratie au rabais</b>	<b>14</b>
<b>2/ La gauche depuis 2012 : une démocratie renforcée, plus transparente, plus égalitaire</b>	<b>15</b>
<b>3/ Demain, poursuivre sur le chemin de l'exemplarité, de l'éthique et de la confiance réciproque</b>	<b>18</b>
<b>PRÉCONISATION : LA TRANSPARENCE POUR EXIGENCE</b>	<b>18</b>
<b>PRÉCONISATION : ENGAGER UNE RÉFORME DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>19</b>
<b>PRÉCONISATION : RENDRE PLUS TRANSPARENT L'USAGE DES MOYENS PUBLICS</b>	<b>20</b>

<b>LE DESSEIN :</b>	
<b>DANS UN MONDE CHAOTIQUE, GARANTIR L'ÉTAT DE DROIT ET FAIRE GRANDIR LA VIE CIVIQUE</b>	<b>22</b>
<b>1/ Garantir la sécurité de tous en respectant et en faisant respecter l'État de droit</b>	<b>24</b>
<b>PRÉCONISATION : COMBATTRE LE TERRORISME AVEC LA FORCE DE L'ÉTAT DE DROIT</b>	<b>24</b>
<b>PRÉCONISATION : CONTRE LA DÉLINQUANCE ET LA RÉCIDIVE, MIEUX COORDONNER L'ACTION DE LA POLICE ET DE LA JUSTICE, AMÉLIORER LA CONDITION CARCÉRALE ET MIEUX ACCOMPAGNER LA RÉINSERTION APRÈS L'EXÉCUTION DE LA PEINE</b>	<b>25</b>
<b>PRÉCONISATION : RENFORCER L'INDÉPENDANCE ET LES MOYENS DE LA JUSTICE</b>	<b>26</b>
<b>2/ Garantir les droits de chacun, en renforçant les contre-pouvoirs</b>	<b>27</b>
<b>PRÉCONISATION : RENFORCER LES DROITS DE L'OPPOSITION</b>	<b>27</b>
<b>PRÉCONISATION : À L'ÂGE DIGITAL, GARANTIR LE PLURALISME DES MÉDIAS</b>	<b>28</b>
<b>3/ Pour renforcer la solidarité dans la communauté de destin, faire grandir la vie civique</b>	<b>29</b>
<b>PRÉCONISATION : DONNER TOUTE SA PLACE A LA DEMOCRATIE SOCIALE</b>	<b>29</b>
<b>PRÉCONISATION : RECONNAÎTRE ET VALORISER LES ENGAGEMENTS</b>	<b>31</b>
<b>PRÉCONISATION : RENFORCER L'ACTION DE GROUPE POUR DONNER À CHACUN LES OUTILS DE SON ÉMANCIPATION CITOYENNE ET LES MOYENS DE FAIRE VALOIR SES DROITS</b>	<b>32</b>

---

<b>LE DESTIN :</b>	
<b>REMETTRE LE CITOYEN AU CŒUR DE LA VIE DÉMOCRATIQUE</b>	<b>34</b>
<b>1/ Demain, rendre la démocratie plus représentative</b>	<b>35</b>
<b>PRÉCONISATION : REDONNER À L'ACTE DE VOTER UNE NOUVELLE LÉGITIMITÉ</b>	<b>35</b>
<b>PRÉCONISATION : RENDRE LA REPRÉSENTATION PLUS PROCHE DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>36</b>
<b>2/ Demain, moderniser nos institutions</b>	<b>37</b>
<b>PRÉCONISATION : RACCOURCIR LE DÉLAI ENTRE LA PRÉSENTATION DES PROJETS DE LOI ET LEUR APPLICATION SANS DIMINUER LA QUALITÉ DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE</b>	<b>37</b>
<b>PRÉCONISATION : RENFORCER LE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DES POLITIQUES EUROPÉENNES ET RENFORCER LA CITOYENNETÉ DANS L'UNION</b>	<b>39</b>
<b>3/ Demain, repenser la fabrique des politiques publiques, pour une démocratie collaborative</b>	<b>40</b>
<b>PRÉCONISATION : MIEUX ASSOCIER LES CITOYENS À LA PRODUCTION DES DÉCISIONS PUBLIQUES</b>	<b>40</b>
<b>PRÉCONISATION : FAIRE DES TERRITOIRES LES LABORATOIRES DE LA DÉMOCRATIE COLLABORATIVE</b>	<b>42</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>44</b>



---

**Jean-Christophe  
Cambadélis**

Premier secrétaire  
du Parti socialiste

---

**D**e quoi la démocratie est-elle le nom ? C'est aujourd'hui celui d'un paradoxe : le nom d'une crise et le nom d'une aspiration.

Il y a ceux qui l'invoquent et appellent à la faire grandir : ce sont les « Nuits Debout » ou la gauche qui fait le succès des budgets participatifs. Ceux qui expriment une légitime exigence de transparence ou s'emparent des données ouvertes. Ceux, intellectuels, journalistes, militants, qui veulent être les sentinelles de la démocratie. Autant de mouvements – ils sont nombreux – qui revendiquent de nouveaux droits et manifestent une espérance d'égalité réelle.

Et il y a ceux qui disent s'en défier : c'est la confiance qui s'étirole entre gouvernants et gouvernés, l'abstention qui progresse, à chaque scrutin ou presque, le désir de retrouver l'Histoire plutôt que de la faire. C'est la résurgence des populismes et des nationalismes. Mais c'est aussi ceux qui veulent s'asseoir sur notre État de droit pour lutter contre le terrorisme ou gouverner par ordonnance, voire exclure les corps intermédiaires.

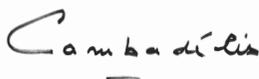
Pas un pays d'Europe n'échappe à ce paradoxe, qui est la marque de notre temps. Aucun parti social-démocrate, dont le nom même évoque le combat démocratique, n'est épargné par cette tension nouvelle. La globalisation et la révolution de l'immatériel l'expliquent en partie ; les nouvelles menaces terroristes ramènent nos démocraties à des choix fondamentaux. Ce *Cahier de la présidentielle* rappelle qu'entre le projet de la gauche et celui des droites, l'alternative sera claire.

À droite, ce qui domine aujourd'hui, c'est « la tentation d'Orban » : le désir d'unir, dans un alliage dangereux, le libéralisme économique le plus brutal et l'illibéralisme social et sociétal. Au démantèlement annoncé de l'État social, les conservateurs s'apprentent à ajouter le démantèlement de l'État de droit. Au nom de la protection des Français, leurs dirigeants sont prêts à abandonner ce qui protège nos libertés. Ils ne taisent plus qu'ils sont prêts, par sécurité, à procéder à des enfermements arbitraires et préventifs. Ils ne cachent plus leur préférence pour une nouvelle Cour de sûreté de l'État plutôt que pour la Cour européenne des droits de l'Homme. L'autorité, pour la droite,

---

c'est l'autoritarisme; le contrôle du peuple, pour elle c'est le contrôle sur le peuple et non le contrôle par le peuple. Il y a quelques années, on espérait encore que la droite hongroise serait une exception. Dans les années qui viennent, si l'on n'y prend garde, elle pourrait devenir la règle.

Ce qui domine à gauche aujourd'hui, c'est au contraire la conviction qu'une démocratie renforcée est une démocratie protégée. Face au terrorisme global, l'État de droit n'abdique pas: il combat avec ses propres armes. Depuis 2015, les socialistes lui en ont donné de nouvelles, tout en gravant dans le marbre les droits fondamentaux. Face à la défiance, le pouvoir ne se concentre pas: il se partage. Depuis 2012, le pouvoir a fait le choix de la transparence et de la participation. Il a fait la preuve de son efficacité en maîtrisant les comptes de la nation et en réindustrialisant la France, en faisant reculer l'inégalité et progresser la justice. La démocratie, nous la voulons pour tous et à tous les étages: dans l'espace public comme dans l'entreprise, à l'échelon national comme à l'échelon territorial. Car elle est bien plus qu'un régime institutionnel ou un mode de gouvernement: elle est une forme de vie, c'est-à-dire une certaine façon de concevoir les relations entre les femmes et les hommes, entre les citoyens d'ici et d'ailleurs, entre les travailleurs et les employeurs. Elle est une attention portée aux vies ordinaires comme au bien commun. Elle est un refus majeur et massif de l'arbitraire. Elle est une exigence continue, car *«être démocrate, c'est agir en reconnaissant que nous ne vivons jamais dans une société assez démocratique»*, comme le disait Derrida. Elle est la forme par laquelle nous engageons et continuerons d'engager la transformation sociale.



Cambadélie

# Crises des démocratie et de la démocratie :

---



---

## Guillaume Bachelay

Secrétaire national  
chargé de l'animation,  
de l'expression et de  
la coordination des pôles

---

Il y a un quart de siècle, c'est-à-dire hier à peine, la cause semblait entendue : la démocratie dans sa version parlementaire et adossée à l'État de droit avait remporté la bataille de l'Histoire. Son odyssee n'avait certes pas été un long fleuve tranquille, mais le périple, en peu de temps somme toute à l'échelle de la chronologie des hommes, amenait à bon port.

Avec l'*habeas corpus* britannique, les révolutions américaine et française, l'extension des droits de l'homme et l'universalisation du droit de vote, la victoire remportée sur les totalitarismes et depuis la chute du mur de Berlin, un récit puissant, cohérent et rassurant, s'écrivait. Le développement de l'économie de marché et la diffusion de l'idéal d'émancipation allaient garantir, graduellement mais certainement, des sociétés de paix, de dialogue et de prospérité. Derrière le rideau des isolements et par la vertu du bulletin de vote, les idéologies extrémistes allaient se diluer et les passions politiques s'apaiser. Ce destin serait celui du monde, ce défi celui du 21<sup>e</sup> siècle.

Ma génération a grandi avec ce récit, puis avec sa contestation. Nos démocraties sont en crise et la montée du « populisme » en indique la profondeur. Derrière la polysémie du concept et la diversité de ses manifestations selon les nations et les continents, il est une réalité commune, celle d'une conjonction entre démagogie, nationalisme, xénophobie de la vieille extrême droite d'une part, d'autre part un malaise civique, partagé par des concitoyens qui se sentent peu écoutés, mal représentés, sous protégés face aux bouleversements de la mondialisation et aux difficultés de la vie quotidienne. Des personnalités et des partis opportunistes ont su capter et instrumentaliser ce sentiment – leurs figures peuvent être renouvelées, mais leur ressorts sont aussi anciens que l'agora athénienne : on pense aux Tea parties et Trump aux États-Unis, le parti UKIP au Royaume-Uni, l'AFD en Allemagne, le Front national en France, à d'autres encore, en Europe et pas exclusivement.

Crise des démocraties comme architecture institutionnelle, mais aussi crise de la démocratie comme idée. En avril dernier, l'enquête annuelle sur les « fractures françaises » (Ipsos, Le Monde, Sciences-Po et la fondation Jean-Jaurès) a indiqué que près d'un tiers des électeurs pensent qu'un autre régime pourrait se substituer à la démocratie. La culture démocratique doit faire face à bien des remises en cause. Le vote contre et l'abstention sont devenus des tendances lourdes lors des scrutins au point de n'être plus vraiment interrogées. L'engagement citoyen est moins valorisé que les désirs du consommateur et le repli sur soi que l'ouverture aux autres. La violence comme mode d'expression ressurgit, ce langage qui refuse le langage et la complexité du réel, donc des compromis à y forger pour maîtriser son destin. Quant à l'apparition de l'information en continu et des réseaux sociaux, s'ils constituent une possibilité accrue de savoir et de s'exprimer, ils consacrent l'instant contre la durée, le « buzz » contre le sens. Quant à la mondialisation elle-même, ses mutations et leurs dimensions, forcément globales, percutent nos démocraties fondées dans le cadre des États nations.

Aux responsabilités du pays pendant dix ans, la droite n'a guère tenté de comprendre ces données et d'y répondre. Au contraire, singulièrement durant le quinquennat précédent, l'exécutif a tenté de concentrer le pouvoir en même temps que de contourner les pouvoirs : le Parlement fut réduit à une chambre d'enregistrement, l'indépendance de la justice contestée, les corps intermédiaires, associations et syndicats notamment, furent ignorés, voire méprisés, les dirigeants de l'audiovisuel public furent nommés par le pouvoir politique.

Socialistes, fidèles à l'héritage de Jaurès, la démocratie est au cœur de notre engagement. Nous défendons son idéal et croyons possible de répondre aux crises qu'elle traverse. Depuis quatre ans, nous œuvrons pour démontrer que les lieux de pouvoirs sont des lieux de puissance et que oui, qu'il s'agisse de réindustrialiser le pays, de rétablir ses

---

finances, d'investir dans l'éducation et la sécurité, de réorienter l'Europe, de concrétiser le premier accord mondial sur le climat, l'action publique peut obtenir des résultats. Nous avons également voulu d'importantes avancées démocratiques – du non cumul des mandats à la transparence accrue de la vie publique, de la parité à la réorganisation de notre carte territoriale, de l'indépendance de la justice à la protection des lanceurs d'alerte.

C'est parce que la démocratie est un projet à toujours parachever que nous avons voulu ce cinquième *Cahier de la présidentielle*. On y lira notre choix revendiqué du respect de l'État de droit et de tous les leviers qu'il rend possibles pour combattre la menace terroriste. On y trouvera moins un débat sur une refonte des institutions – en mai dernier, le Parti socialiste a rendu publiques cinquante propositions en la matière – qu'une réflexion sur l'approfondissement et des préconisations précises, concrètes, autour des «3 P» : les procédures à simplifier, les pratiques à moderniser, la participation à encourager.

La droite libérale-conservatrice plaide pour le futur en faveur d'un tournant autoritaire, à coups de théorèmes des cent jours, de couperet des ordonnances, ou de référendums. Notre approche est tout autre : elle est démocratique de lettre et d'esprit, de pratiques et de principes.





### **1 / La droite : du bilan au projet, la démocratie au rabais**

---

Aux responsabilités entre 2002 et 2012, la droite sembla, en une brève période, prendre au sérieux la crise démocratique : la réforme constitutionnelle de 2008 ne répondait-elle pas en partie au sentiment de dépossession qu'expriment les citoyens, avec la question prioritaire de constitutionnalité ? L'équilibre des pouvoirs n'était-il pas consolidé, avec la possibilité offerte au Parlement de maîtriser une partie de son ordre du jour ou avec le retrait du président de la République de la présidence du Conseil supérieur de la magistrature ? Las, Nicolas Sarkozy, dans sa pratique du pouvoir, a revêtu sans vergogne les habits du bonapartisme autoritaire. Entre 2007 et 2012, les contre-pouvoirs ont tous été affaiblis.

---

**Le Parlement fut réduit à une chambre d'enregistrement.** Les prérogatives nouvelles confiées aux Assemblées ne compensent pas les leviers supplémentaires que s'était arrogé l'Exécutif, qui avait réduit la liberté d'amendement, restreint le temps du débat et fait largement usage du temps législatif programmé.

**La justice, paupérisée et méprisée, vit son indépendance remise en cause.** Les choix politiques et budgétaires affaiblirent les magistrats dans leur autorité et leur légitimité. Menée au pas de charge, sans concertation et sans moyens, la réforme de la carte judiciaire éloigna les citoyens de la justice, avec la suppression de 178 tribunaux d'instance. Ces réformes s'accompagnèrent d'une politique pénale incohérente, inefficace et incompréhensible, chaque fait divers appelant une nouvelle loi, toujours plus répressive, sans que les précédentes aient été évaluées. Cette politique de l'enfermement favorisa la surpopulation carcérale et la dégradation des conditions de détention, sans bénéfice pour la société. Il fallut attendre que la Cour européenne des droits de l'homme condamne la France pour que les avocats puissent assister aux auditions des suspects durant leur garde à vue.

**La liberté de la presse fut souvent mise à mal.** Souvent contestés et mis en cause intuitu personae par le pouvoir, les journalistes ont fait l'objet de pressions régulières. Le secret des sources n'a pas non plus été respecté. Cette politique de contrôle des médias, Nicolas Sarkozy l'a même assumée, en s'arrogeant le pouvoir de nommer les présidents d'audiovisuel public, auparavant confié au CSA.



**Les corps intermédiaires, pourtant indispensables à la vie démocratique, furent affaiblis.** Au plan financier, les associations qui œuvraient en particulier dans les quartiers de la politique de la ville ont vu leurs subventions se tarir. Les droits sociaux et syndicaux, à commencer par le droit de grève, ont été méprisés et les organisations syndicales contournées.

**Les Français, dressés les uns contre les autres, furent mis « en libertés surveillées »,** comme l'avait écrit le Parti socialiste en 2009 : traitement répressif de la précarité – réduite à un « cancer de l'assistanat », développement des fichages et des contrôles, y compris dès le plus jeune âge, durcissement de la justice des mineurs, etc.

## **2 / La gauche depuis 2012 : une démocratie renforcée, plus transparente, plus égalitaire**

Pour la gauche, l'élection est une première étape, mais ce que Pierre Rosanvallon appelle *la démocratie d'autorisation* ne suffit pas à assurer la légitimité des décisions prises par le pouvoir : *la démocratie d'exercice*, c'est-à-dire le respect de l'éthique et l'instauration de règles de conduite en est une autre, toute aussi importante. Depuis 2012, les socialistes ont pris soin de poser de nouvelles règles et d'adopter de nouvelles pratiques dans la conduite des affaires publiques. C'est la République exemplaire, voulue par le Président de la République dès son élection.

**C'est d'abord l'équilibre garanti entre les pouvoirs.** Montesquieu le relevait déjà, « *pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir* ». La claire séparation des pouvoirs – exécutif, législatif et judiciaire – et le renforcement des contre-pouvoirs – citoyens, médiatiques, sociaux – sont essentiels au bon fonctionnement d'une démocratie.

**LES SOCIALISTES ONT DONC AGI POUR RENFORCER  
L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE,**

que la droite avait affaiblie, tour à tour en l'instrumentalisant et en la délégitimant. Plusieurs voies ont été engagées. Certaines ont abouti, telle l'interdiction pour le

gouvernement d'interférer dans un dossier individuel ou la clarification de la mission du parquet et de leurs relations avec le pouvoir exécutif. D'autres, pourtant majeures, n'ont pu voir le jour, comme la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, une modification de la Constitution lui était nécessaire que la droite a bloquée.

**Garantir l'effectivité de la justice, c'est aussi en faciliter l'accès.** La taxe de 35€ mise en place par la droite constituait une véritable entrave à l'accès au droit de tous les citoyens. À l'initiative de Christiane Taubira, elle a été supprimée. De même, le système de l'aide juridictionnelle, outil essentiel pour garantir l'accès des plus démunis à la justice, était à bout de souffle. Les socialistes se sont engagés à le réformer. Son budget a régulièrement augmenté depuis 2012 dans un contexte budgétaire pourtant contraint. En 2015, sa réforme a permis à 100 000 personnes supplémentaires d'en bénéficier. La rémunération des avocats qui œuvrent pour cette égalité d'accès à la justice n'avait pas été revue depuis 2007. Elle a été augmentée de plus de 12% en 2015. Enfin, c'est grâce à la gauche que l'action de groupe – souvent promise, jamais acquise – a vu le jour : auparavant freinées par les lourdeurs et le coût d'un procès, les victimes peuvent désormais saisir collectivement la justice d'un préjudice commun. Déjà possible en matière de droit à la consommation, ou en certaines dimensions pour la santé, elle le sera également en matière de discriminations.

### **LES SOCIALISTES ONT REDONNÉ LA PAROLE À LA DÉMOCRATIE SOCIALE.**

Les grandes conférences sociales l'ont solennisée. Elles ont aussi rendu possibles des accords interprofessionnels, retranscrits – ce fut le cas pour la sécurisation de l'emploi – dans la loi, comme le Président de la République s'y était engagé dès le début du quinquennat. La loi relative au dialogue social et à l'emploi et la loi Travail ont par la suite renforcé la négociation à l'échelle de l'entreprise, combat historique de la gauche. Ces textes reconnaissent notamment l'action des femmes et des hommes qui s'engagent dans un syndicat en leur donnant davantage de temps et de moyens, permettent aux salariés des TPE d'être représentés au sein de commissions paritaires régionales ou d'avoir recours au mandatement pour conduire des négociations sur l'organisation du travail.

### **LES SOCIALISTES ONT RENFORCÉ L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS POUR QU'ILS PUISSENT PLEINEMENT EXERCER LEUR RÔLE DE CONTRE-POUVOIR :**

nous avons conforté le Conseil supérieur de l'audiovisuel, en lui rendant notamment le pouvoir de nomination des présidents des sociétés d'audiovisuel public. À l'initiative de Patrick Bloche et Bruno Le Roux, tous les journalistes bénéficieront du droit d'opposition qui leur permet de refuser toute pression et désigner tout article ou émission dont le contenu aurait été modifié sans leur volonté. Nous avons aussi veillé, par diverses dispositions, à garantir le pluralisme des médias.

Enfin, pour protéger ceux qui dénoncent les corruptions et les atteintes à l'intérêt général dont ils sont les témoins, au péril de leur carrière ou de leur vie, nous avons commencé à inscrire dans nos textes la protection des lanceurs d'alerte. Après les récentes révélations des *Lux Leaks* ou des *Panama papers*, cette protection s'avérait d'autant plus indispensable.

## **La République exemplaire, c'est aussi une meilleure représentativité des Français.**

Nous avons fait en sorte que les assemblées d'élus s'ouvrent davantage à la diversité sociale, culturelle et générationnelle de la France. Le non-cumul des mandats, amorcé par le gouvernement de Lionel Jospin et poursuivi sous le quinquennat de François Hollande, permet davantage le renouvellement de la vie politique. Il prend également en compte l'accroissement de la charge de travail des parlementaires. Dès 2017, il ne sera plus possible d'être à la fois parlementaire et détenteur d'une fonction exécutive locale.

De même, les socialistes ont fait de la parité un enjeu majeur. Comment accepter que la moitié de l'humanité soit écartée de l'exercice du pouvoir ? En 2012, le Gouvernement fut paritaire pour la première fois de l'histoire de la République. C'est déjà sous la gauche que les avancées en la matière ont été les plus fortes avec la loi sur la parité de 2000 qui a installé la parité des conseils municipaux et régionaux. Avant que nous n'adoptions, en 2013, le changement du mode de scrutin pour les élections départementales, seuls 13% des conseillers généraux étaient des femmes. En instaurant un ticket binominal paritaire, nous sommes parvenus à la parité totale au sein de ces assemblées et avons contribué à leur renouvellement. Pour les élections législatives de 2017, le Parti socialiste, déjà le plus respectueux des règles de la parité, présentera autant de femmes que d'hommes.

**La République exemplaire, c'est enfin la transparence.** Elle permet aux citoyens de s'assurer qu'il n'y a ni conflit d'intérêt, ni enrichissement personnel dans l'exercice des responsabilités publiques. Elle contribue à restaurer la confiance entre les citoyens et leurs élus, car elle lève de *facto* tout soupçon sur ceux qui exercent un mandat, pour l'écrasante majorité d'entre eux avec honnêteté et probité. Elle empêche l'impunité de ceux qui ont commis des fautes en les rendant publiques. Le Président de la République le rappelait encore, le 8 septembre 2016 : *« cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus jamais de fautes commises par des élus, cela veut dire que désormais elles seront mises au jour et si la justice le décidait, punies par des condamnations exemplaires »*.

Ainsi, comme le recommandait la commission de rénovation et de déontologie de la vie publique présidée par Lionel Jospin, les lois de 2013 relatives à la transparence de la vie publique ont été un premier acte. L'obligation de déclarations de patrimoine et d'intérêts pour les membres du gouvernement, les parlementaires, les principaux exécutifs locaux, etc. et leur publication, ont posé la transparence comme la règle. La création de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique a doté la France d'une autorité administrative indépendante, aux pouvoirs importants, chargée de contrôler la véracité de ces déclarations et ayant la capacité de s'autosaisir et de saisir la justice. Cette instance a démontré, depuis sa mise en place, son utilité.

Avec la loi relative à la déontologie des fonctionnaires adoptée en avril 2016, qui applique aux fonctionnaires ces dispositifs de prévention des conflits d'intérêt, nous avons élargi la portée de ce combat. Enfin, le nouveau projet de loi initié par Michel Sapin dote la France de moyens inédits pour lutter contre la corruption, par la création d'un répertoire unique et obligatoire des représentants d'intérêt, contribuant ainsi à éclaircir leurs relations avec les responsables publics.

Sous l'impulsion des socialistes, la France est aujourd'hui l'un des pays les plus dynamiques dans la réinvention des modes de gouvernement et d'évaluation des politiques publiques qui apportent des réponses concrètes à la demande des citoyens de se rapprocher de la décision publique. Elle organisera le Sommet mondial du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert à Paris, les 7, 8 et 9 décembre. Cette véritable «COP21 de la démocratie» rassemblera des milliers de représentants d'États – 70 pays sont impliqués – et d'organisations de la société civile qui souhaitent s'engager en faveur de la transparence de l'action publique et d'une meilleure association des citoyens à la prise de décision, en tirant tout le profit de l'innovation numérique.

### 3 / Demain, poursuivre sur le chemin de l'exemplarité, de l'éthique et de la confiance réciproque

#### Préconisation

#### LA TRANSPARENCE POUR EXIGENCE



Depuis 2012, beaucoup a été fait pour faire progresser la transparence. L'exigence qui s'applique à la démocratie d'exercice est continue et les avancées récentes en appellent d'autres.

#### **Nous voulons généraliser l'exigence de transparence à tous les niveaux de la vie publique.**

Nous plaillons pour l'instauration de commissions de déontologie ou de déontologues dans les principales collectivités territoriales et dans les administrations. Un tel dispositif de proximité pourrait guider l'action des responsables publics et prévenir d'éventuels manquements. Cette généralisation pourrait s'inscrire dans la création d'autorités locales –départementales ou régionales – pour la transparence de la vie publique, relais de la Haute autorité, et travaillant en lien avec l'ensemble des commissions ou référents locaux. Ces autorités seraient également l'interlocuteur des collectivités de plus petite taille.

#### **Nous voulons que les relations entre les représentants d'intérêt et les décideurs publics soient explicitées.**

Concrètement, pourrait être élargie la définition des représentants d'intérêt aux mouvements et organisations ponctuels et assurée la publicité des amendements et propositions transmis par les lobbies aux décideurs. Ces dispositions nouvelles viendraient compléter le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, actuellement en discussion au Parlement - dont nous souhaitons l'adoption. Il est la première étape d'un changement en profondeur des pratiques. Il en appelle donc d'autres. L'activité des représentants d'intérêt au niveau local doit être encadrée avec la même exigence.



## ENGAGER UNE RÉFORME DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE

**Nous voulons que les relations entre la haute administration, le politique et le secteur privé soient mieux définies.** Parce que l'administration est chargée de la mise en œuvre des politiques publiques et influence nécessairement leur conception en retour, les Français exigent de ceux qui la dirigent la même éthique et la même transparence que celles qu'ils attendent de l'ensemble des élus.

Depuis 2012, les relations entre le politique, l'administration et le secteur privé ont été clarifiées. Des instruments de déontologie ont été instaurés. Les passages de la fonction publique au secteur privé, souvent réduits au « pantouflage », sont désormais systématiquement contrôlés par la commission de déontologie de la fonction publique.

Cependant, pour protéger les hauts fonctionnaires – dont l'engagement au service du bien commun n'est pas sujet à discussion et dont la valeur est internationalement reconnue – du soupçon de connivence et d'entre-soi, entretenu par une extrême-droite désireuse de jeter l'opprobre sur ceux qu'elle désigne comme une « caste », nous proposons d'aller plus loin en engageant une réflexion globale sur leurs carrières.

### ELLE PASSE EN PREMIER LIEU PAR LA CLARIFICATION DES LIENS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LE POUVOIR.

Deux options se présentent. La première est d'assurer totalement la neutralité de la fonction publique. Qui dit neutralité dit séparation : pour tout administrateur qui souhaiterait rejoindre un cabinet ministériel, la démission de la fonction publique pourrait alors être la règle. La deuxième option est de mettre en place un « *spoils system* » à la française : les postes de directeurs généraux d'administration seraient rouverts à chaque changement de majorité, comme les collectivités territoriales le pratiquent déjà. Ce choix ouvrirait la possibilité de restreindre les cabinets ministériels aux seules fonctions politiques : les directeurs d'administration feraient ainsi office de conseillers techniques. Que l'on retienne une option ou l'autre, c'est la clarté de ces relations qui importe aux Français, car c'est elle qui facilite la confiance.

### LA RÉFLEXION SUR LA CARRIÈRE DES HAUTS FONCTIONNAIRES PASSE AUSSI PAR LEUR FORMATION :

s'assurer de la diversité des profils, c'est écarter durablement le soupçon d'entre-soi agité par les populistes. Nous préconisons ainsi d'ouvrir davantage le recrutement de l'École nationale d'administration (ENA) et d'en faire le lieu de formation de l'ensemble de l'administration française. Les Instituts régionaux d'administration et les centres de formation de la fonction publique territoriale pourraient fusionner avec elle. Cette

réorganisation donnerait à des nombreux fonctionnaires la possibilité de progresser en interne. Le développement du troisième concours et une plus grande ouverture aux titulaires d'un doctorat formés à l'université bénéficieraient enfin à l'administration.

## Préconisation

### **RENDRE PLUS TRANSPARENT L'USAGE DES MOYENS PUBLICS**



#### **NOUS VOULONS QUE LES CITOYENS DISPOSENT D'UNE MEILLEURE INFORMATION SUR L'ACTION PUBLIQUE.**

C'est tout le sens de l'ouverture des données publiques. Depuis 2012, un important travail a été engagé par la gauche. La France a intégré le Partenariat pour le gouvernement ouvert qu'elle préside depuis cet automne, le site data.gouv.fr regroupe déjà de nombreuses informations. Avec la loi République numérique, portée par Axelle Lemaire, l'ouverture des données pour les collectivités de plus de 3500 habitants sera désormais obligatoire. Ces efforts et ces effets sont mesurables : en décembre 2014, la France est passée de la 16<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> place (sur 184) au classement mondial Open data Index. Les données publiques sont pour nous un bien commun. À l'avenir, nous préconisons que l'open data soit la règle, dans le respect, cependant, des données personnelles.

#### **NOUS VOULONS PLUS DE TRANSPARENCE DE L'USAGE DE L'ARGENT PUBLIC.**

La juste indemnisation des élus est un élément fondamental du fonctionnement démocratique. Elle leur permet de se consacrer pleinement à leur mandat. Elle offre la possibilité à tous d'accéder aux fonctions électives. Pour autant, certaines spécificités liées aux mandats d'élus ne sont plus comprises par nos concitoyens, particulièrement en période de crise. Nous proposons donc que le mécanisme d'indemnisation des parlementaires soit remplacé par une rémunération unique, basée sur l'échelle des salaires et imposable. Leur régime de retraite spéciale est également à supprimer. En outre, les moyens qui leur sont dévolus méritent réflexion. La réserve parlementaire est ainsi à réinterroger. Nous préconisons de la supprimer et de verser les sommes correspondantes à un fonds de soutien à la vie associative, ou d'encadrer davantage son attribution et de la conditionner à la mise en place d'un jury citoyen au niveau local.

#### **NOUS VOULONS RENFORCER LES DISPOSITIONS POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION.**

À l'avenir, nous proposons de donner aux lanceurs d'alerte la possibilité de saisir directement le Défenseur des droits des faits dont ils sont témoins. Les dispositifs de protection à leur égard, notamment en terme de carrière professionnelle,

mériteraient aussi d'être renforcés. Plus globalement, nous préconisons de rendre plus indépendante l'agence française contre la corruption, et de la transformer en autorité administrative indépendante.

# Le Dessein

## DANS UN MONDE CHAOTIQUE, GARANTIR L'ÉTAT DE DROIT ET FAIRE GRANDIR LA VIE CIVIQUE

---

Améliorer la transparence de la vie publique, travailler à une meilleure représentativité des Français dans les instances de décision, c'est faire progresser la *démocratie d'exercice*: tout cela contribue à rétablir la confiance, individuelle et collective, en l'autre et en l'avenir, indispensable à une vie démocratique de qualité.

---

Mais l'irruption du terrorisme global vient mettre radicalement la démocratie à l'épreuve. Alors qu'elle apparaissait jusqu'à lors sous la forme d'un progrès continu, le terrorisme ramène les sociétés démocratiques à des choix fondamentaux : l'État de droit et l'État d'exception. Dans *La Démocratie sous stress*, Antoine Garapon et Michel Rosenfeld le rappellent : le terrorisme « réveille (...) un désir de protection absolue de la part du peuple ». En s'en prenant au peuple, l'idéologie djihadiste entend le faire plier, pour qu'il renonce de lui-même à ses libertés, au nom de sa sécurité. Pour une droite libérale-autoritaire c'est enfin « l'occasion d'une nouvelle emprise sur le peuple par le pouvoir ». Pour une extrême-droite ségrégationniste, c'est enfin la possibilité de mettre en œuvre une politique identitaire « en réaction à une mondialisation ressentie comme désordonnée ». État de droit contre État d'exception : c'est l'un des enjeux majeurs de l'élection présidentielle. Rarement la République n'en aura connu d'aussi déterminants.

L'alternative est claire : pour les droites, l'État d'exception est la solution. Au nom de la protection des droits, elle entend les abaisser. Au nom de la protection des Français, elle réduit la constitution à une « argutie juridique ». Au nom des libertés, elle entend recourir à des internements, enfermer les suspects sans jugement ni discernement. Elle ressuscite la Cour de sûreté de l'État contre la Cour européenne des droits de l'homme. Comme l'a réaffirmé avec force le président de la République dans son discours du 8 septembre 2016 consacré à la démocratie face au terrorisme, « ces reniements seraient autant de renoncements » à ce que nous sommes, « sans nullement assurer la protection des Français ».



Pour la gauche au contraire, l'État de droit est la seule voie qui vaille. C'est celle choisie par le Gouvernement depuis 2012, et singulièrement depuis 2015 : il a fait adopter trois lois antiterroristes et une loi sur le renseignement. Il a mis en place l'état d'urgence dans le respect de l'État de droit avec un contrôle parlementaire. A chaque fois, les socialistes ont veillé à trouver le juste équilibre entre sécurité et libertés. Si nous ne voulons pas renoncer à ce que nous sommes dans un monde chaotique, cet équilibre doit être absolument préservé pour les années qui viennent. C'est le premier dessein que nous avons pour notre pays.

Mais ce n'est pas le seul, car la démocratie n'est pas seulement l'État de droit ni le cadre institutionnel qui l'organise : elle est aussi une *forme de vie*. Au plan individuel, elle est un principe : c'est la capacité de chacun à choisir sa vie et à exercer du pouvoir sur sa propre existence, c'est-à-dire l'émancipation. Au plan collectif, elle est une méthode : une « *volonté d'agir, en restant fidèle à une attitude respectueuse des choix de vie de chacun* » comme l'expliquent Sandra Laugier et Albert Ogien dans *Le Principe démocratie*. Nous l'avons mise au cœur de l'État social-écologique. Ces enjeux, nous les avons amplement évoqués dans les précédents *Cahiers de la présidentielle*, car toutes les politiques publiques y concourent. Ce *Cahier* rend possible leur mise en œuvre : à chacun et à tous, nous voulons donner les moyens d'une participation à la vie démocratique, en revalorisant les corps intermédiaires et en reconnaissant les engagements. Dans un monde désorganisé, c'est en renforçant la démocratie que nous la protégerons. C'est en redonnant de la profondeur à l'existence collective que nous vaincrons. C'est en répondant sur le terrain politique que nous affronterons aussi la menace terroriste. Telles sont les convictions des socialistes.

## 1 / Garantir la sécurité de tous en respectant et en faisant respecter l'État de droit

### Préconisation

#### COMBATTRE LE TERRORISME AVEC LA FORCE DE L'ÉTAT DE DROIT



Dans la mesure où le terrorisme est une menace d'autant plus grande qu'elle est imprévisible, l'enjeu pour les pouvoirs publics est d'assurer la sécurité maximale des citoyens tout en leur garantissant le respect maximal de leurs libertés. C'est sous cette première condition que nous protègerons la démocratie.

Nous proposons de poursuivre l'action du gouvernement vers une constante amélioration du renseignement et de la prévention, secteurs clés dans la lutte contre le terrorisme. Depuis le début du quinquennat, les effectifs ont nettement augmenté : entre 2013 et 2017, ils auront progressé de 18,6%. Le recrutement de moyens humains s'accompagnera également d'un accompagnement financier conséquent pour améliorer nos techniques de recueil de renseignements.

**Face au terrorisme, toute la puissance de l'État de droit est, et sera engagée, pour venir à bout de l'ennemi.** Depuis 2015, le Gouvernement a accru les dispositions législatives, ainsi que les moyens humains et matériels qui lui sont spécifiquement dédiés. Grâce à l'action et à l'engagement de Bernard Cazeneuve, de nouveaux moyens d'investigation ont été donnés aux magistrats et aux forces de l'ordre. Les actes commis à l'étranger par des djihadistes français peuvent faire l'objet d'une condamnation sur le territoire national. La prévention et la lutte contre la radicalisation ont également été développées. La répression de l'apologie du terrorisme a été renforcée, notamment sur Internet. L'ensemble du dispositif mis en place a permis de déjouer plusieurs projets d'attentats, de démanteler des filières, d'empêcher des départs, d'expulser des individus dangereux. Nous voulons saluer ici le travail constant et l'engagement sans faille des forces de l'ordre dans la lutte contre le terrorisme.

Pour l'avenir, les missions du Coordinateur national du renseignement et de ses services pourraient être élargies et la création d'une base de données commune d'informations envisagée. Nous préconisons également de développer, par un meilleur maillage, toujours plus densifié, le renseignement territorial que la droite a mis à mal entre 2007 et 2012 avec le démantèlement des renseignements généraux. Nous suggérons également d'intensifier la diversification des recrutements au sein des services afin qu'ils comptent davantage d'experts et d'universitaires.

**Nous plaillons pour que la coopération européenne en matière de lutte contre le terrorisme continue de progresser.** Nous l'avons écrit dans le *Cahier de la présidentielle* : « Donner une force à l'Europe, donner un sens au monde ». Après l'adoption du fichier PNR européen, assortie de mesures relatives à la protection des données personnelles, l'alimentation du fichier Schengen doit être améliorée – 22 États sur 28 y contribuent aujourd'hui – et les moyens européens consacrés à Europol et à Frontex doivent être accrus. Quant aux coopérations contre la cybercriminalité et aux échanges de renseignement financiers, ils sont également à développer.

Nous plaillons pour que les dépenses engagées par les pays membres de l'Union Européenne pour la lutte contre le terrorisme soient exclues du calcul des déficits publics, dans la même logique que les opérations extérieures.

Enfin, nous proposons de poursuivre la démarche d'anticipation, de sécurisation et de réaction que le gouvernement a déjà engagée dans les établissements scolaires, par le développement de l'apprentissage des premiers secours par exemple.



Préconisation

**CONTRE LA DÉLINQUANCE ET LA RÉCIDIVE, MIEUX  
COORDONNER L'ACTION DE LA POLICE ET DE LA JUSTICE, AMÉLIORER  
LA CONDITION CARCÉRALE ET MIEUX ACCOMPAGNER LA RÉINSERTION  
APRÈS L'EXÉCUTION DE LA PEINE**

Même si le terrorisme est aujourd'hui la principale menace, la politique de sécurité ne s'y réduit pas. L'affirmer, et apporter une réponse à l'ensemble des insécurités, c'est aussi refuser l'État d'exception. Avec l'éducation et la justice, le chef de l'État a fait de la sécurité des biens et des personnes une priorité majeure de l'action du gouvernement et de la majorité. C'est un droit fondamental et un enjeu de justice sociale : les plus exposés aux insécurités sont les plus vulnérables. En créant les zones de sécurité prioritaires, Manuel Valls entendait précisément y répondre. Elles ont depuis montré leurs effets.

Cette priorité se mesure d'abord aux moyens. Entre 2002 et 2012, la droite a supprimé 13 000 postes de policiers et gendarmes. Serait-ce pour mieux justifier, à terme, la marchandisation de missions, pourtant régaliennes, de l'État ? Le souhait exprimé aujourd'hui par une partie de la droite de confier le contrôle routier ou la surveillance à des sociétés privées tend à confirmer cette interprétation. La gauche, au contraire, a créé 9 000 postes de policiers et de gendarmes depuis 2012.

**Nous plaillons pour que ce rythme de recrutement soit maintenu pour les années à venir.**

Pour le futur, l'un des enjeux majeurs est l'amélioration de la coopération entre police et justice. Nous proposons que les Groupes Locaux de Traitement de

la Délinquance (GLTD) soient généralisés dans les territoires prioritaires. Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, au niveau local ou intercommunal, pourraient également voir leur rôle renforcé.

**Contre la délinquance, nous préconisons également de porter une attention plus forte aux conditions de détention.** Là où la droite conçoit la prison comme une fin en soi, les socialistes rappellent que la prison est le lieu d'exécution d'une peine : la privation de la liberté. À la suite des propositions formulées par Jean-Jacques Urvoas, nous réitérons notre soutien à la construction de nouvelles places pour que soit enfin respecté le principe de l'encellulement individuel, inscrit dans notre code pénal depuis 1875. Nous plaidons pour une loi de programmation qui permettrait de s'émanciper des contraintes de l'annualisation budgétaire, comme le Garde des Sceaux en a fait la proposition.

Nous souhaitons aussi engager un travail de réflexion avec les professionnels du monde judiciaire pour mieux penser la fin de la peine. Les études montrent que les libérations conditionnelles et les aménagements de peine entraînent des taux de récidive moins importants. Aujourd'hui encore, 80 % des personnes détenues sont en sortie « sèche ». Pour les socialistes, il s'agit d'un enjeu majeur.

## Préconisation

### **RENFORCER L'INDÉPENDANCE ET LES MOYENS DE LA JUSTICE**



Pour qu'elle puisse assurer pleinement son rôle, la justice doit avoir les moyens d'être impartiale et les magistrats d'être indépendants. **Sous le quinquennat, la réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature n'a pu voir le jour, faute d'un accord de l'opposition. Néanmoins, les socialistes continuent de faire de cette réforme le socle de leurs propositions pour la justice et entendent aller plus loin.** Nous plaidons ainsi pour la parité dans sa composition, pour l'impartialité dans le mode de désignation de ses membres et de son président par un vote positif des commissions parlementaires, et pour l'extension de ses pouvoirs notamment en matière d'inspection et de nomination.

Les Français ont également besoin d'une justice accessible et efficace. La loi « justice du XXI<sup>e</sup> siècle » initie une modernisation nécessaire. Des créations de poste ont été réalisées depuis 2012. La situation dans les juridictions est encore difficile, le Garde des Sceaux l'a souligné. Elle est le fruit d'une décennie de droite qui a laissé la justice en déshérence. L'amélioration des conditions de travail des professionnels doit rester l'une des priorités du prochain quinquennat de même que la simplification de l'accès à

la justice. C'est une condition majeure pour que tout justiciable puisse faire pleinement valoir ses droits.

Pour que chacun ait pleinement conscience de ses responsabilités comme de ses libertés, **nous proposons que la connaissance du droit soit inscrite dans le parcours éducatif**. A défaut de toujours prévenir les conflits, cet apprentissage participera de la compréhension de l'État de droit : le juge et l'institution judiciaire ne peuvent à eux seuls retisser le contrat social, là où ils en sanctionnent d'abord la violation. Elle pourrait permettre également le développement de modes alternatifs de règlement des conflits, comme c'est prévu dans la loi « justice du XXI<sup>e</sup> siècle ».

Enfin, à l'heure d'Internet, des réseaux sociaux et des chaînes d'information en continu, nous devons adapter la place et le fonctionnement de la justice dans une société ultra-connectée. De manière non exhaustive, se posent notamment les questions de la protection de la vie privée, du droit à l'oubli, de la protection de l'utilisateur d'internet, de la dématérialisation des rapports humains et ses limites, des moyens de la justice pour y faire face, de la dimension transfrontalière de ces nouvelles infractions et de la coopération judiciaire au niveau européen. Autant d'enjeux qui sont au cœur de la loi pour une République numérique.

## 2 / Garantir les droits de chacun, en renforçant les contre-pouvoirs

Pour les socialistes, l'exigence de sécurité se conjugue à l'exigence de liberté : nous voulons une juste proportionnalité. C'est là le fondement même d'un État de droit.

Sa réalité se juge donc aussi à l'aune de l'équilibre existant entre pouvoirs et contre-pouvoirs et par conséquent aux moyens qui leurs sont dédiés. Opposition politique, justice, médias sont autant d'acteurs essentiels pour la faire vivre.



### RENFORCER LES DROITS DE L'OPPOSITION

Préconisation

Parce que notre démocratie est d'abord représentative, les premiers contre-pouvoirs sont les organisations politiques et les groupes d'opposition. Le pluralisme des courants d'idées et d'opinions est essentiel. Il en constitue même le fondement. L'existence d'une opposition politique représente la possibilité d'une alternance, elle participe de la possibilité de choisir ses gouvernants. Sans aller, comme c'est le cas au Royaume-Uni, jusqu'à son institutionnalisation, nous voulons renforcer les droits de l'opposition.

**Au Parlement nous proposons qu'un contre-rapporteur, issu de l'opposition et disposant de moyens en propre, soit nommé pour les projets et propositions de loi.**

Il pourrait donner son avis sur les amendements au même titre que le rapporteur principal. Cela contribuerait non seulement à renforcer les droits de l'opposition mais également à enrichir le débat public, puisque l'opposition serait ainsi encline à privilégier l'argumentation plutôt que l'obstruction. Nous proposons également de modifier le pouvoir de contrôle du Parlement sur les nominations, par l'instauration d'une majorité positive des 3/5<sup>e</sup>. Un renforcement des moyens attribués à ces groupes pourrait accompagner ces dispositions. **Nous plaillons également pour que les droits de l'opposition et les moyens mis à leur disposition soient renforcés dans les grandes collectivités** – régions, départements et villes de plus de 10 000 habitants. Sur le modèle du contre-rapporteur, elle devrait pouvoir réaliser des expertises et des rapports sur les projets présentés par la majorité régionale, départementale ou municipale.

## Préconisation

### À L'ÂGE DIGITAL, GARANTIR LE PLURALISME DES MÉDIAS



Aujourd'hui, seuls 39% des Français disent faire confiance aux médias, soit dix points de moins que nos principaux voisins. Pour l'exercice même de la démocratie, il est impératif de restaurer un climat de confiance à l'égard des médias et de la presse : ils demeurent l'instrument majeur pour se forger librement une opinion et jouent un rôle majeur de contre-pouvoir.

La loi sur l'indépendance et le pluralisme des médias du 7 octobre 2016 y contribue. Elle renforce les protections accordées par la loi aux journalistes en généralisant à tous les journalistes le droit d'opposition reconnu depuis 1983 à ceux qui exercent dans l'audiovisuel public, afin de garantir que les intérêts des actionnaires et des annonceurs ne puissent altérer l'information délivrée. Elle généralise l'existence de comités d'éthique dans tous les services de télévision et de radio à vocation nationale qui diffusent des émissions d'information politique et générale. Elle pose les bases d'un cadre général permettant de garantir leur indépendance et leur impartialité. Elle poursuit la démarche initiée par la loi de 2013 pour l'indépendance de l'audiovisuel en renforçant les pouvoirs du CSA, notamment de sanction et de régulation. Ce sont des avancées majeures.

Plus fondamentalement encore, le développement d'internet et des réseaux sociaux a bousculé le schéma classique de l'accès du citoyen à l'information. Emancipateur, il le facilite et de fait le démocratise, mais il n'en comporte pas moins des dangers car il place sur le même plan l'information et l'opinion et démultiplie les informations sans

les hiérarchiser. Bien sûr, l'éducation joue un rôle majeur dans la perception et l'analyse de ces informations et nous en avons fait un axe de travail pendant le quinquennat. Mais la source et la diffusion même de ces informations posent aujourd'hui question.

Plusieurs études ont démontré de manière préoccupante le filtrage invisible opéré par des algorithmes puissants et non transparents dans les recherches d'informations. Ils procèdent à la place des individus à une sélection de l'information, confinant les internautes dans une bulle « cognitive ». À terme, le risque est grand que le citoyen en soit réduit à consommer de l'information plutôt qu'à apprendre et à découvrir. Aussi **nous préconisons d'avancer vers une domestication de ces algorithmes et d'inciter les grandes sociétés du web à les reprogrammer pour les ouvrir vers une information pluraliste**. Quand 51 % des personnes interrogées déclarent utiliser les réseaux sociaux pour accéder à l'information, qui sont également la première source d'information pour 28 % des 18-24 ans, ce combat est essentiel. C'est pourquoi le prochain quinquennat devra être celui d'une loi « Bichet » du numérique et d'adapter la loi de 1881 à cette nouvelle donne, elle qui fait encore référence à la « liberté d'imprimer ». Cet axe de travail est complémentaire de la régulation, au niveau international, du capitalisme digital que nous avons proposé d'engager dans le troisième *Cahier de la présidentielle*.

### 3 / Pour renforcer la solidarité dans la communauté de destin, faire grandir la vie civique

Sans État de droit, aucune vie démocratique n'est possible. Mais si le sentiment que chacun partage un destin commun avec ceux qu'il connaît comme avec ceux qu'il ne connaît pas n'est pas vivace, alors la démocratie s'étiole. Pour les socialistes, la vie démocratique est un enjeu du quotidien. Pour le futur, nous voulons continuer de la revivifier à tous les niveaux de la vie sociale, dans l'entreprise comme dans la société civile. Les corps intermédiaires en sont l'un des socles.



**DONNER TOUTE SA PLACE  
À LA DÉMOCRATIE SOCIALE**

Préconisation

Pour les socialistes, la démocratie sociale est fondamentale : elle est une reconnaissance des intérêts et des droits des citoyens et leur donne la possibilité d'intervenir dans la vie publique, à partir de la place qu'ils occupent dans la société et de l'activité sociale qu'ils y déploient. Elle implique la reconnaissance des partenaires sociaux. Leur légitimité repose maintenant sur le suffrage des salariés pour les syndicats de salariés et sur l'adhésion aux organisations patronales pour les syndicats d'employeurs. Les socialistes

ont conforté la place et le rôle des organisations syndicales. La loi de modernisation du dialogue social a permis aussi de favoriser l'engagement des salariés dans ces organisations. La démocratie sociale n'est pas synonyme d'un désengagement de l'État. Lorsqu'il n'y a pas d'accord entre les partenaires, il prend le relais et légifère.

Pour la prochaine mandature, **nous voulons continuer de renforcer la place accordée à la négociation collective**, afin que des accords majoritaires créent du droit à tous les niveaux. **Nous réaffirmons également le principe d'une gestion paritaire des grands organismes marqueurs de notre modèle social**, comme l'assurance-chômage ou les caisses de retraite complémentaire, tandis que la droite défend leur reprise en main par l'État, pour mieux les démanteler sans doute. D'autres sujets comme la formation professionnelle peuvent intégrer une gestion tripartite, mais l'essentiel pour la démocratie sociale est de maintenir la place des corps intermédiaires chaque fois que c'est possible.

Les positions contradictoires exprimées au moment de la loi travail nous renvoient à la question de la place de la négociation d'entreprise. Elle implique une confiance dans les représentants syndicaux au niveau de l'entreprise qui représentent leurs collègues de travail et défendent ainsi leurs intérêts. La loi travail consacre un début de pouvoir normatif aux délégués syndicaux en leur laissant une liberté d'appréciation qui conforte le dialogue social.

C'est dans cette perspective qu'il faut envisager l'action du Conseil économique social et environnemental : il est le lieu par excellence qui représente la démocratie sociale. A l'opposé de la droite qui veut museler la voix de ce Conseil et donc des partenaires sociaux, **nous proposons notamment d'en renforcer les moyens pour en faire l'une des chambres de l'évaluation des politiques publiques.**

Il importe que l'exercice de la démocratie sociale ait toute sa place dans la gouvernance des entreprises. Il s'agit désormais, comme nous l'avons proposé dans le premier *Cahier de la présidentielle*, **de donner davantage de place aux représentants des salariés dans les conseils d'administration**, comme ils en disposent aujourd'hui en Suède ou en Allemagne. Cette évolution suppose une modification profonde de la culture d'une partie du patronat et du syndicalisme. Elle ne se fera pas sans les organisations syndicales. La droite et l'extrême-droite, qui cherchent à les affaiblir, s'y opposeront par principe. Elle appelle aussi un fort investissement dans la formation des représentants des salariés, afin qu'ils pèsent sur les décisions stratégiques. Mais nous restons convaincus qu'une telle avancée serait bénéfique à la vie démocratique, comme à celle des entreprises et de leurs salariés.

**Enfin, la démocratie sociale inclut aussi la démocratie de la production** : dans ce domaine en pleine expansion qu'est l'économie des besoins, le modèle juridique des Sociétés coopératives et participatives a montré sa pertinence et son efficacité. C'est pourquoi nous voulons continuer de promouvoir une autre manière d'entreprendre. La loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire amplifie son financement et structure davantage son activité. Un nouveau quinquennat de gauche pourrait engager un acte 2 de l'ESS.



## RECONNAÎTRE ET VALORISER LES ENGAGEMENTS

La vie démocratique de notre pays est forte des engagements associatifs des Français. La réalité est loin des discours déclinistes qui décrivent une société civile étiolée et atone : en six ans, le nombre de bénévoles dans les associations a crû de près de 17 %, selon France Bénévolat. Sur la même période, le taux d'engagement des Français a progressé de 2,2 points. Il est notamment en progression chez les jeunes et les actifs. Cette dynamique est notre force : pour l'avenir nous voulons non seulement la consolider, mais la maintenir et l'amplifier. C'est pourquoi, nous avons préconisé **d'engager un grand plan de développement du bénévolat** dans le deuxième *Cahier de la présidentielle*, qui reposerait sur un service civique universel de qualité, une meilleure reconnaissance de l'engagement citoyen dans les études comme dans la validation des acquis de l'expérience.

Plus fondamentalement, nous considérons que l'engagement au service des autres est un pas essentiel vers la citoyenneté. Il s'expérimente dès l'école : nous plaçons pour que la connaissance du milieu associatif soit un élément de l'apprentissage de la vie civique. Comme il existe un stage en entreprise pour les élèves de troisième, **nous proposons qu'une expérience dans une association soit permise au lycée**. Les semaines de l'engagement permettent de sensibiliser les élèves à la citoyenneté : elles pourraient être un cadre pour favoriser la connaissance et la découverte du monde associatif.

Les conseils de la vie collégienne, expérimentés depuis 2013 pourraient également donner l'occasion aux plus jeunes de s'impliquer dans la vie de leur établissement. Ils ont vocation à être généralisés. Les échanges entre ces instances et les collectivités locales pourraient être développés et leurs compétences élargies. Nous proposons que les lycées organisent des débats sur des sujets d'actualité en amont des périodes électorales, afin de sensibiliser les élèves à la vie civique. Ces dispositions viendraient compléter utilement l'enseignement moral et civique mis en place dans le quinquennat.

Enfin, **nous plaçons pour le développement des budgets participatifs dans les établissements scolaires**, qui ont déjà été expérimentés, et pour **la revitalisation des coopératives scolaires**, qui associent parents, enseignants et élèves : elles ont montré leur efficacité au service de la vie démocratique.

### **RENFORCER L'ACTION DE GROUPE POUR DONNER À CHACUN LES OUTILS DE SON ÉMANCIPATION CITOYENNE ET LES MOYENS DE FAIRE VALOIR SES DROITS**



Enfin, une démocratie n'est vivace que si les citoyens disposent d'instruments pour faire valoir collectivement leurs droits. À cet égard, l'action de groupe pour les consommateurs représente un progrès significatif. Un nouveau quinquennat de gauche les élargirait utilement aux secteurs de l'environnement, de la santé et du numérique.

Très prochainement, l'action de groupe sera accessible aux victimes des discriminations : pour les socialistes, il s'agit là d'une avancée majeure, qui renforce le plan d'action ambitieux présenté par le Gouvernement en la matière. Pour le futur, ce combat doit être poursuivi. Nous plaidons pour que le CV anonyme soit généralisé et le recours aux testing accru. La question des contrôles d'identité discriminatoires ne doit pas être ignorée : elle demeure une blessure pour une partie des Français, en particulier dans les quartiers populaires. Et parce qu'il s'agit de déconstruire les représentations et les stéréotypes, nous pensons qu'il est de la responsabilité des médias, et notamment de l'audiovisuel public, de contribuer à ce combat dans ses programmes. L'égalité réelle est un horizon démocratique vers lequel nous voulons continuer de tendre.



## REMETTRE LE CITOYEN AU CŒUR DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

---

---

Avec la mondialisation et la mutation numérique, avec les progrès accomplis en matière d'éducation, de formation et d'émancipation, nous sommes entrés dans une ère démocratique nouvelle : jamais le désir de peser sur le destin commun n'a été aussi grand. Les mouvements citoyens les plus récents, comme « Nuit Debout » en France, « *Occupy Wall Street* » aux États-Unis, ou celui des « *Indignados* » en Espagne en témoignent. La vie démocratique est vivace, l'intérêt porté au politique est très présent. De nouveaux modes d'action, toujours pragmatiques, souvent ponctuels se développent. Ils prennent souvent la forme d'expérimentations, d'initiatives qui toutes se revendiquent du bien commun. Ils se jouent parfois au-delà des frontières. Les socialistes, qui ont fait de la démocratisation un pilier de leur conviction et de leur action, s'en réjouissent.

---

---

En même temps, ces mouvements déroutent nos institutions démocratiques : elles ne sont pas nécessairement dotées des moyens adéquats pour prendre en compte ces attentes, dont l'expression est éloignée de la forme traditionnelle de la revendication. De là vient aussi une part de la défiance, voire de l'indifférence, dont nos systèmes représentatifs font aujourd'hui l'objet. En retour, il faut le dire aussi, ces mouvements suscitent parfois la défiance des autorités.

Face à ces transformations profondes de la vie démocratique, la droite libérale-autoritaire comme l'extrême-droite nationaliste promeuvent la restauration : restauration du contrôle social, restauration de la verticalité du pouvoir, préférence plébiscitaire, tournant identitaire. Le virage qu'elles voudraient faire prendre à la France pourrait menacer durablement la vitalité citoyenne de notre pays.

La gauche, au contraire, entend relever ce défi en aménageant nos institutions pour qu'elles intègrent l'horizontalité nouvelle de la vie démocratique et apprennent à mieux en tenir compte. Nul besoin de changer de constitution pour changer de République : les expérimentations conduites par les socialistes pour bâtir les politiques publiques, au Gouvernement comme dans les collectivités, en témoignent. Des réflexions, riches et nombreuses, ont été engagées : le rapport de Claude Bartolone et de Michel Winock, « Refaire la démocratie », celui de Laurent Duthéil et de Nicolas Sfez pour le Parti socialiste « 50 recommandations pour nos institutions » ouvrent la voie. Tous deux démontrent qu'il s'agit avant tout de volonté politique. Remettre le citoyen au cœur de la vie démocratique et des institutions : c'est le destin que nous voulons pour la France.



## 1 / Demain, rendre la démocratie plus représentative

Le principe représentatif est la colonne vertébrale de nos institutions. Pour répondre à la crise de confiance, dont le premier symptôme est l'abstention, nous avons à en retrouver le sens premier. La légitimité du vote est contestée : nous voulons lui redonner du sens. Les citoyens ne se sentent pas assez bien représentés : nous voulons continuer de la rendre plus proche de la diversité de nos sociétés.



### REDONNER À L'ACTE DE VOTER UNE NOUVELLE LÉGITIMITÉ

Préconisation

Le vote, comme le dit Pierre Rosanvallon, est la forme la plus visible et la plus institutionnelle de la citoyenneté. Or c'est un acte aujourd'hui en crise. Nous voulons refaire de l'élection un moment majeur de la vie démocratique.

**Nous voulons d'abord simplifier l'accès des citoyens aux urnes.** Malgré l'inscription d'office instaurée depuis 1997, 15% des jeunes de 18 à 24 ans ne sont pas inscrits. En permettant aux citoyens de s'inscrire jusqu'à 30 jours avant la date de l'élection et en créant un répertoire électoral unique, tenu par l'Insee, les lois du 1er août 2016 ont entamé la modernisation et la rénovation des règles d'établissement des listes électorales. Cette réforme d'ampleur nécessite un accompagnement des petites communes et sera en vigueur d'ici 2019. **Pour le futur, l'inscription pourrait être partiellement automatisée.** Certaines procédures administratives pourraient être l'occasion de demander son inscription sur les listes électorales, ainsi que le proposait l'IGAS en 2014. La création du répertoire unique permettra également de faciliter l'inscription en cas de déménagement, de la même manière qu'il est possible de transmettre aux administrations ses nouvelles coordonnées via internet.

Pour que l'inscription sur les listes électorales soit un acte fort, **nous préconisons également d'en faire une condition générale d'accès à la fonction publique et de rendre obligatoire la fourniture d'un justificatif d'inscription sur les listes**

**électorales pour le renouvellement des documents officiels**, au même titre que les justificatifs de domicile.

Nous sommes toujours, et plus que jamais, **convaincus qu'il est juste d'ouvrir le droit de vote aux étrangers résidant légalement dans notre pays depuis cinq ans pour les élections locales**. Si la gauche au pouvoir n'a pas réussi à mettre en œuvre ce projet, nous y voyons toujours une grande cause. Notre enjeu est aujourd'hui de convaincre et réunir une majorité de Français pour y parvenir.

Nous voulons encourager la citoyenneté particulièrement chez les jeunes. **Nous proposons d'expérimenter le droit de vote à 16 ans pour les élections locales**.

Enfin nous considérons **le vote comme un devoir autant qu'un droit**. Si la force de conviction ne suffit pas à inciter chacun à s'exprimer au moment des choix importants, il nous faudra aller plus loin et **instaurer le vote obligatoire**, sous des modalités à définir. Cette réforme devra, bien évidemment, reconnaître le vote blanc en le comptabilisant parmi les suffrages exprimés pour instaurer l'équilibre entre le devoir de s'exprimer et le droit de choisir de ne pas être représenté.

## Préconisation

**RENDRE LA REPRÉSENTATION  
PLUS PROCHE  
DE LA SOCIÉTÉ**



En matière de parité et de renouvellement des élus, des progrès importants ont été accomplis depuis 2012. Nous l'avons rappelé. Pour autant, nos assemblées sont encore trop masculines, uniformisées en termes d'âge et de catégories sociales. Les femmes ne représentent que 16% des maires et ne dirigent que 6 des 41 communes françaises de plus de 100 000 habitants. Au plan de la représentation sociale, la diversité a même régressé : en 1978, 6% des députés étaient ouvriers, ils ne sont plus que 1% aujourd'hui. La très grande majorité des parlementaires est diplômée de l'enseignement supérieur, quand seulement 16% de la population a un diplôme supérieur à bac +2. Certes, une assemblée locale ou parlementaire n'est ni un miroir de la société, ni un rassemblement des identités, comme le rappelait il y a peu Myriam Revault d'Allonnes dans *Le Miroir* et la scène. Pour autant, aucun démocrate ne peut se satisfaire d'une telle béance entre les représentants et les représentés.

**Nous voulons en premier lieu accentuer le renouvellement des élus**. Cela passe par le renforcement du non-cumul des mandats, notamment dans le temps : **le nombre de mandats successifs pour les parlementaires comme pour les exécutifs locaux doit être limité à trois**. Accompagnée d'un véritable statut de l'élu, dans la continuité de la

proposition de loi adoptée en 2015 qui a pour objectif de faciliter l'exercice des mandats locaux, cette réforme ouvrirait l'accès et la capacité à être élu(e).

La responsabilité des partis, et le Parti socialiste assumera la sienne, est d'encourager et d'acter le renouvellement des élus et leur diversité, en écho à celle de nos sociétés. **Ce renouvellement et cette diversité pourraient être facilités par l'instauration d'une part de proportionnelle aux élections législatives**, par exemple sur le modèle allemand alliant un scrutin uninominal et un scrutin de liste.

Enfin, si nous avons œuvré pour la parité au sein des assemblées, il reste encore à faire notamment pour **promouvoir la parité parmi les chefs d'exécutifs locaux**. Nous voulons porter la réflexion sur de nouvelles exigences, notamment en renforçant encore les sanctions pour les partis qui ne respectent pas la loi sur la parité.

## 2 / Demain, moderniser nos institutions



Préconisation

**RACCOURCIR LE DÉLAI ENTRE LA PRÉSENTATION  
DES PROJETS DE LOI ET LEUR APPLICATION  
SANS DIMINUER LA QUALITÉ DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE**

Pour une démocratie plus forte, **nous voulons renforcer le rôle d'impulsion, d'évaluation et de contrôle du Parlement**. C'est de lui que le gouvernement tient son pouvoir. Ce lien peut être renforcé en faisant valider par le Parlement les nominations ministérielles et **en instaurant une procédure de responsabilité individuelle des ministres devant le Parlement**. Nous proposons également que le gouvernement présente son agenda de réformes au début de chaque session parlementaire et que chaque ministre concerné fasse un bilan de l'application des lois votées à la fin de chaque session.

Renforcer le rôle du Parlement, c'est également **renforcer ses commissions permanentes**, en première ligne de l'activité de contrôle et de l'activité législative. Leur forme actuelle et leur limitation en nombre peuvent parfois freiner leur efficacité. Ainsi, la commission des lois à l'Assemblée nationale s'est retrouvée ces dernières années particulièrement engorgée. Laisser aux assemblées le soin d'organiser ses commissions, en s'assurant par exemple de leur cohérence avec les champs d'action de chaque ministère, permettrait de mieux répartir la charge de travail et de rendre le contrôle plus efficace.

Renforcer le rôle du Parlement, c'est aussi **repenser la portée de l'article 40 de la Constitution** qui pose un mécanisme d'irrecevabilité financière des amendements

et propositions de loi parlementaires. Cette possibilité de refuser les initiatives parlementaires doit être réduite aux seuls cas d'aggravation conséquente des charges publiques.

Renforcer le rôle du Parlement, c'est enfin relever un défi paradoxal : donner aux parlementaires le temps nécessaire à la fabrique de la loi – puisque le cadre législatif s'inscrit dans la durée – et répondre à la légitime exigence d'efficacité qu'expriment nos concitoyens – qui s'étonne du temps qui sépare l'annonce d'un projet de loi gouvernemental de la promulgation d'un texte. Pour les démocraties contemporaines, qui doivent tenir ensemble temps médiatique et temps politique, c'est une question majeure.

Pour y répondre, **nous préconisons de raccourcir le temps des procédures et de les simplifier, mais aussi d'augmenter en amont le temps de la réflexion et des délibérations.** Nous proposons d'imposer au Gouvernement un délai de dépôt pour amender ses projets de loi, en commission comme en séance publique, de garantir un temps minimal d'examen parlementaire entre le dépôt d'un texte et son examen sur le modèle des lois organiques, et de limiter le recours au temps législatif programmé.

**Nous plaidons également pour l'amélioration des études d'impact :** l'évaluation des coûts et des bénéfices économiques, ainsi que les conséquences sociales des réformes envisagées méritent un travail approfondi. Elles auraient vocation à être actualisées après l'adoption des amendements parlementaires.

**Le délai d'entrée en vigueur des textes adoptés par le Parlement pourrait être raccourci :** la publication tardive des décrets d'application pose en effet de réelles difficultés. Nous proposons que les principaux projets de décrets d'application soient présentés en même temps que l'étude d'impact, pour que la loi soit plus rapidement appliquée, sans entamer la qualité du travail parlementaire.

**Enfin, si l'évaluation des politiques publiques est essentielle en amont, elle l'est également en aval, après leur mise en œuvre.** Comme nous l'avons évoqué dans le *Cahier de la Présidentielle* « Prendre soin des autres et de soi : vouloir l'État social-écologique », ces évaluations pourraient être confiées à un panel de parlementaires, d'universitaires dont c'est la spécialité et de citoyens. La fonction de contrôle du Parlement s'en trouverait renforcée, enrichie de la recherche et de l'expertise citoyenne. Le CESE y serait également associé.



## RENFORCER LE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DES POLITIQUES EUROPÉENNES ET RENFORCER LA CITOYENNETÉ DANS L'UNION

L'Europe repose sur une double légitimité : celle que lui confèrent les États, qui siègent au Conseil, et celle que lui accordent les citoyens, représentés au Parlement. L'une et l'autre doivent être renforcées afin de répondre à l'aspiration des peuples à davantage de démocratie et d'efficacité. Nous l'avons rappelé dans le troisième *Cahier de la présidentielle*.

Au niveau de la zone euro, que nous considérons comme le premier cercle, nous plaçons pour qu'un gouvernement économique soit mis en place. Ses actions seraient contrôlées démocratiquement par un parlement de la zone euro, dans lequel les parlementaires nationaux et européens ont un rôle à jouer.

Dans l'Union à 27, qui doit continuer de porter des projets, **nous proposons d'accroître les pouvoirs du Parlement européen en lui confiant un pouvoir d'initiative parlementaire** dont ses membres sont aujourd'hui privés. Devant le risque de fragmentation européenne, que nous connaissons, le Parlement devient l'institution la mieux à même d'incarner la dimension politique de l'Union. C'est pourquoi la procédure du *Spitzenkandidaten*, par laquelle les partis politiques européens ont désigné leur candidat pour présider la Commission en amont des élections de 2014 – doit être maintenue pour l'avenir.

Enfin, il serait pertinent de réviser le mode de scrutin pour les élections européennes pour le rendre plus lisible, lui et donc les choix politiques à l'échelle de l'UE. Plusieurs options existent : une circonscription nationale unique, qui permettrait aux partis politiques Français de mener une véritable campagne électorale européenne ; ou à plus long terme, une circonscription européenne unique. Cette révolution démocratique inviterait l'ensemble des partis à engager un travail collectif, au plan européen, et à mieux tenir compte des enjeux partagés par l'ensemble des États membres.

### 3 / Demain, repenser la fabrique des politiques publiques, pour une démocratie collaborative

La modernisation institutionnelle est une condition nécessaire pour donner de l'épaisseur à la vie collective. Mais ce n'est pas une condition suffisante pour que chaque citoyen se sente partie prenante de la décision politique. C'est en multipliant leurs possibilités d'expression et de participation que nous raffermirons leur sentiment de peser sur le destin commun. Nous voulons donc renforcer la démocratie collaborative et nous engager dans une co-production des politiques publiques. Au Parlement, il revient de s'ouvrir à ces pratiques. Les territoires ont montré la voie et continueront d'être à l'avant-garde. Le succès rencontré par des expérimentations comme le budget participatif montre le chemin d'une démocratie locale revivifiée.

#### Préconisation

#### MIEUX ASSOCIER LES CITOYENS À LA PRODUCTION DES DÉCISIONS PUBLIQUES



Le développement d'internet et des moyens technologiques ouvrent aux citoyens un champ d'informations et de connaissances important. Ils sont autant de possibilités nouvelles de les consulter et de les faire participer plus directement à l'élaboration des réformes.

Deux textes importants, celui sur la République numérique et celui sur l'égalité et la citoyenneté, ont fait l'objet d'une consultation sur Internet. Le projet de loi sur l'égalité réelle en Outre-mer a fait l'objet d'une consultation auprès des ultramarins. À l'Assemblée nationale, un système de participation citoyenne, par le biais de commentaires, a été mis en place sur le site internet. De nombreux députés ont initié des consultations par l'organisations d'ateliers citoyens en circonscription ou par l'intermédiaire de dispositifs tels que «Parlement et Citoyens». Par ces biais, une nouvelle façon d'appréhender la construction des politiques publiques se dessine.

**Nous proposons donc de développer ces dispositifs participatifs partout où c'est possible et d'introduire des mécanismes réguliers de consultation des citoyens:** jurys, conférences citoyennes, états généraux, débats participatifs ont ouvert la voie.

**La fabrique de la loi est le premier enjeu. En amont de la présentation des projets de loi qui portent sur les grands sujets de société, nous préconisons de systématiser les consultations publiques.** Elles pourraient associer des universitaires, des organisations associatives ou syndicales, ainsi que des citoyens réunis au sein de conférences citoyennes. Celles qui furent mises en place par le comité national

consultatif d'éthique ou, de façon plus ponctuelle, au moment de la COP 21 ont montré leur pertinence.

**Au cours des débats parlementaires, nous proposons d'instaurer un droit d'amendement citoyen** qui permettrait à des Français ayant collecté un nombre suffisant de signatures de voir leur proposition d'amendement étudiée et défendue. Cette disposition nouvelle impliquerait de mieux communiquer sur l'actualité parlementaire, de simplifier et de rendre plus accessibles les documents relatifs aux textes étudiés, notamment l'étude d'impact, et de tenir compte de ces possibilités d'amendements dans les délais consacrés à l'examen de la loi.

Nous plaçons également pour qu'au moins une proposition de loi citoyenne soit examinée par session parlementaire, et pour l'organisation d'une séance de questions citoyenne au Gouvernement.

**Nous souhaitons que la participation citoyenne soit organisée au sein même de nos institutions.** Au plan territorial, par exemple, nous proposons que chaque circonscription soit dotée d'ateliers législatifs pour que les parlementaires échangent avec les citoyens sur les textes en cours de discussion ou à venir. Au plan national, les assemblées pourraient être dotées d'un organe permanent de rencontre et d'échange entre parlementaires et acteurs de la société civile. Par leur intermédiaire, les assemblées pourraient organiser un travail de recueil de témoignages et d'expériences parmi des publics directement concernés par les enjeux d'un projet ou d'une proposition de loi. Un conseiller scientifique du gouvernement pourrait aussi être nommé auprès du Premier ministre.

**Les outils de la démocratie directe méritent d'être modernisés.** Les possibilités d'y recourir ne sont plus aujourd'hui adaptées à nos sociétés. Ainsi, pour écarter le spectre du plébiscite, nous proposons d'instaurer la possibilité de référendums à choix multiples. C'est aussi à ces conditions qu'il pourrait être possible d'étendre le champ du référendum aux questions de société. Enfin, nous voulons réformer la procédure en rendant possible sa mise en œuvre, même sans vote conforme des deux assemblées sur le texte.

Nous proposons par ailleurs d'instaurer un véritable droit de pétition pour permettre aux citoyens de porter un sujet au débat et d'interpeller leurs représentants entre deux élections. Dans le même esprit, nous plaçons pour un véritable référendum d'initiative citoyenne. La réforme constitutionnelle de 2008 en a posé le principe, mais il a fallu que la gauche arrive au pouvoir pour que soient adoptées les lois qui le rendent possible. Les conditions de sa mise en œuvre doivent être allégées pour permettre son effectivité.

Parce qu'il s'agit d'un domaine en pleine expansion, **nous entendons soutenir et accompagner les «Civic Tech» à tous les échelons de la vie publique** et développer les plateformes numériques de collaboration.

Enfin, à l'échelon européen, la possibilité de participer à la fabrication des politiques publiques est un enjeu d'autant plus crucial que les citoyens sont particulièrement éloignés des centres de décision de l'UE. Lorsqu'elle prépare des projets de directive, la Commission européenne organise des consultations des États membres. Nous plaillons pour que la réponse de la France soit co-construite avec les citoyens, à l'image de ce qui a été engagé par Axelle Lemaire dans le cadre de la consultation publiques sur l'environnement des start-up. Cela implique de laisser aux États un temps suffisant pour construire leurs positions, le cas échéant après une consultation de leurs citoyens.

## Préconisation

### FAIRE DES TERRITOIRES LES LABORATOIRES DE LA DÉMOCRATIE COLLABORATIVE



Pour la gauche, l'échelle locale, et particulièrement municipale, a toujours été un niveau idéal pour développer la démocratie participative. La loi Vaillant de 2002 relative à la démocratie de proximité mettait en place des conseils de quartier dans les communes de plus 80 000 habitants. Le développement d'une véritable politique de démocratie de proximité et les expérimentations menées dans les villes gérées par la gauche ont démontré que les territoires pouvaient et devaient être l'avant-garde dans la démocratie collaborative.

**Nous souhaitons encourager les initiatives locales, telles que les budgets participatifs, par le biais des dotations.** Nous proposons que des ateliers d'élaboration collective de projets soient développés. Des initiatives telles que les « *hackathon* » sont également à encourager pour permettre de faire émerger de nouvelles idées et propositions.

Aux côtés des commissions, des jurys citoyens pourraient apporter un regard complémentaire à celui des élus locaux sur les projets et les orientations, proposer des amendements et des initiatives nouvelles.

Nous préconisons enfin de renforcer les référendums locaux et instaurer des possibilités de référendums d'initiative citoyenne à l'échelon local.

les  
cahiers  
de la  
présidentielle

---

---

Dans le présent et pour l'avenir,  
deux visions de la vie démocratique  
et sociale se proposent aux Français.

---

---

## **UN PROJET AUTORITAIRE ET INÉGALITAIRE, PORTÉ PAR LES DROITES.**

Dans un monde désorganisé par les grandes mutations, face aux menaces nouvelles du terrorisme global, droite extrémisée et extrême-droite recentrée ont un programme commun : faire de l'État d'exception la règle et de l'État de droit l'exception. Entre liberté et sécurité, il n'est plus question de garantir un juste équilibre ou une proportionnalité : pour les droites, affirmer l'autorité de l'État, c'est restaurer l'État autoritaire. Au nom de la protection, elles revendiquent un droit à renoncer au droit : c'est ainsi que la Constitution, socle de la démocratie française, est déchuée par elles au rang d'argutie juridique. Au nom de l'efficacité de la puissance publique, elles revendiquent un pouvoir à concentrer plutôt qu'à contrôler. Au nom de la raison d'État, elles préfèrent la Cour de sûreté à la Cour européenne des droits de l'Homme.

Pour l'extrême-droite, c'est l'occasion de distiller entre les Français le poison du soupçon pour leur faire accepter son projet de ségrégation. Occupée à courir après elle, la droite française revendique désormais un inquiétant virage : farouchement libérale au plan économique, elle est pourtant illibérale comme jamais au plan démocratique. Autant de renoncements qui sont des reniements, de ce que nous sommes et de ce que nous voulons bâtir ensemble.

---

## UNE FRANCE PLUS JUSTE ET PLUS DÉMOCRATIQUE, ENGAGÉE PAR LES PROGRESSISTES.

Face aux défis du monde et du futur, nous croyons que la vie démocratique est au contraire à renforcer pour être protégée. Elle n'est jamais aussi forte que lorsque la puissance publique est efficace pour réindustrialiser le territoire, former plus justement nos enfants, maîtriser ses comptes ou mieux répartir les richesses : nous nous y sommes attelés dès les premiers jours du quinquennat. Elle n'est jamais aussi légitime que lorsque ceux qui agissent au nom de nos concitoyens ne craignent pas de leur rendre des comptes : nous avons fait de la transparence et de la séparation des pouvoirs notre colonne vertébrale. Pour les socialistes, c'est en étant fidèles à ce que nous sommes que nous pouvons surmonter les crises que nous traversons : nous sommes une république, dont l'État de droit est le pilier ; nous sommes une démocratie ouverte, dont la participation de tous est à approfondir et à rechercher sans cesse ; nous sommes une nation qui a consacré le politique avant toute chose et fondé la citoyenneté sur un projet plutôt que sur un passé.



## AVRIL



*«Entreprendre,  
travailler, s'accomplir»*

## MAI



*«Apprendre  
pour s'émanciper»*

## JUIN



*«Donner une force à l'Europe,  
donner un sens au monde»*

## OCTOBRE



*«Prendre soin des autres et de soi :  
vouloir l'État social-écologique»*

---

## OCTOBRE



*«Renforcer et protéger  
la démocratie»*

## OCTOBRE



*«Être Français  
au 21<sup>e</sup> siècle»*

## NOVEMBRE



*«Les enjeux  
de la présidentielle»*

les  
carnets  
de la  
présidentielle

# Contributions sur la plateforme dédiée

---

---

« Renforcer, protéger la démocratie est primordial. Cela passe par une évolution, elle doit à la fois être directe et indirecte, participative, consultative, délibérative pour que chaque citoyen qu'il soit ou non français puisse l'exercer au quotidien en toute liberté. »

Section d'Annemasse

---

---

« Pour renforcer la démocratie, il faudrait intégrer à tout projet de loi un avis du Conseil économique, social et environnemental. Et développer la démocratie participative, en s'appuyant sur les associations. »

Section de Saint-Cloud

---

---

« Depuis le début de la Vème République, la gouvernance territoriale a changé plusieurs fois (...). Ces évolutions n'ont pas simplifié l'organisation territoriale. Les citoyens ne s'y retrouvent pas (...). Les Collectivités doivent s'adapter à ces réalités pour mieux exercer leurs compétences en restant accessibles aux citoyens. »

Antoinette Scherer

---

---

« Il nous faut élargir l'acquis de cette mandature, la limitation du cumul des mandats dans le temps afin d'ouvrir aux plus jeunes des perspectives, de partager des parcours politiques et d'élargir la pyramide du pouvoir. »

Tirilly

---

---

« Le Parti Socialiste doit être le parti qui promeut l'exemplarité et qui porte la lutte contre la corruption. Respecter l'éthique en politique, tel doit être notre but! »

**Benjamin Tison**

---

---

« L'enjeu, en ce début de 21ème siècle est donc clair : il faut réinventer un modèle politique qui mette en œuvre une démocratie adaptée au monde contemporain tout en se préservant des dérives d'une démocratie directe trop souvent « démocratie de l'émotion » et soumise à l'immédiateté de l'information, conduisant à privilégier le court terme au long terme. »

**Fédération des Hauts de Seine**

---

---

« La promotion de l'exercice de la citoyenneté, peut passer par une augmentation des consultations à tous les échelons.

Cela peut prendre la forme de sites et de plateformes pour partager et voter sur des idées. »

**Arthur Sipeca**

---

---

« Sur la question du référendum et de toutes les autres formes d'expressions démocratiques, il faut souligner l'importance de l'information et des échanges en direction des citoyens. La démocratie n'est forte que si elle est exercée par des citoyens éclairés. Les initiatives de consultations populaires par des outils tels que les débats participatifs sont à développer. »

**Anonyme**

---

---

« Il est important de développer davantage de consultations et d'échanges réguliers entre les citoyens et leurs élus avec une explication systématique et périodique du rôle des élus et des institutions. Des temps d'échanges permettraient de fournir des explications plus détaillées de l'action effective des élus (...) Le citoyen doit reprendre sa place au centre de la société et en mesurer toutes les responsabilités. »

**Section Paris 13<sup>e</sup> ouest**

---

---

« Il faut permettre un meilleur suivi par les citoyens des séances plénières des assemblées locales. (...) Les documents dont dispose l'ensemble du Conseil pourraient être mis à la portée de tous, via internet. Il s'agit de mettre en ligne uniquement les documents liés aux décisions débattues lors de la séance plénière. »

**Bonnin**

---

---

« Toutes les formes de participation sont positives mais celles-ci ne doivent pas « polluer » la démocratie représentative qui reste légitime, source de droits et utile à la paix citoyenne et à la régulation des sujets sociétaux. »

**Section de Grand-Quevilly**

---

---

« Nous proposons que soient inclus dans une future 6<sup>ème</sup> République (...) l'utilisation d'internet dans les scrutins, en particulier pour les « votations » consultatives qui donneraient plus de poids à l'action gouvernementale. »

**Section d'Hautmont**

---

---

« Il faudrait un « congé électoral »  
sur le même modèle que le congé  
parental permettant de geler sa carrière  
professionnelle le temps d'un mandat (...).  
Libérer la possibilité à CHAQUE citoyen  
de se faire élire s'il le souhaite serait  
une avancée démocratique. »

**Étienne Decherf**

---

---

« Ne faudrait-il pas pour ramener les citoyens aux urnes  
leur permettre de s'exprimer dans des réunions citoyennes  
et tenir compte de leurs avis ? »

**Noëlle André**

---

---

« Notre pays est une démocratie certes imparfaite mais  
une démocratie quand même. C'est notre chance à nous français  
de pouvoir jouir de cette liberté. Aujourd'hui notre démocratie  
souffre. Elle souffre à cause de facteurs extérieurs comme  
le terrorisme, elle souffre à cause de nos politiques qui nous  
ont déçus, elle souffre parce que nous citoyens nous ne sommes  
plus autant impliqués... »

**Fabien Lambert**

---

---

« Pour renforcer et protéger la démocratie, il faudrait : un gouvernement  
resserré autour du Président de la République (...), un parlement resserré  
et plus efficace (...), une organisation administrative simplifiée (...),  
une politique mise en œuvre rapidement (...) »

**Paul Renaud**

---

---

« Il faudrait envisager un audit des avantages et des inconvénients apportés par le quinquennat, quinze ans après sa mise en place. Cet audit pourrait s'appuyer sur des consultations de professeurs de droit constitutionnel, d'historiens, d'intellectuels. »

Nourole

---

---

« La démocratie a toujours besoin d'être renforcée. Le citoyen doit aujourd'hui être au cœur des débats politiques. Il doit être tout d'abord plus informé. »

Anonyme

---

---

« Il ne faut pas oublier que ce qui est capital, ce qui est l'acquis fondamental de la démocratie républicaine, c'est le droit, selon des règles définies par une constitution, d'avoir la garantie, pour chaque citoyen, de pouvoir périodiquement choisir librement ses représentants. »

William Such

---

---

« Renforcer la démocratie, c'est principalement: 1) défendre les libertés publiques; 2) défendre les droits humains; 3) imposer l'indépendance de la justice, un des marqueurs du niveau démocratique; 4) respecter la laïcité; 5) promouvoir l'égalité entre les êtres humains. »

Schellhorn

---

---

« Il est urgent pour accompagner les mouvements "Nuit debout" de mettre de la démocratie directe dans le code électoral. (...) La possibilité donnée aux électeurs d'être écoutés entre deux scrutins est vitale pour la démocratie. »

**Georges Drouilly**

---

---

« Pour que la démocratie soit assumée par des représentants respectables et respectés, il faut en limiter le nombre et leur attribuer une compensation légitime pour prendre en compte leur disponibilité, leur compétence et leur responsabilité car beaucoup d'entre eux sacrifient souvent une vie professionnelle et familiale. »

**B. Jourde**

---

---

« La démocratie c'est le partage d'une société juste et d'une économie juste. »

**Charvet**

---

---

« Peut-être suffirait-il de constituer des groupes de réflexion ouverts, dans toutes les villes ou les circonscriptions, réunissant les citoyens de toutes obédiences souhaitant y participer, pour faire un état des lieux et s'assurer du bien-fondé des solutions proposées (...). »

**Lydia Tonolo**

---

---

« Les partis politiques devraient se réinventer pour ne plus paraître comme des groupes de citoyens "sur-engagés" et fermés d'accès. Une participation plus ouverte et des formalités d'adhésions moins contraignantes permettant à l'individu de militer ou de soutenir avoir nécessairement à sans rejoindre un groupe fermé seraient de bonnes initiatives. »

**Matthieu Sansot**

---

---

« Pour que chacun se sente concerné, et pour que chacun s'implique effectivement dans la vie publique, il faut prévoir à tous les échelons de la vie sociale, professionnelle, citoyenne des représentations. »

**Nedelec**

---

---

« Alors que le temps politique est réduit par le quinquennat, il est aussi diminué par le temps passé à la sélection très médiatique des candidats à la présidentielle (primaires) et aussi, le temps perdu entre l'élection présidentielle début mai et les législatives fin juin. »

**Paul Bouygard**

---

---

« Renforcer la démocratie, c'est aussi permettre à chaque française et à chaque français qui le souhaite de pouvoir se présenter à des élections locales et nationales. (...) Le statut de l'élu-e doit permettre, notamment aux salarié-e-s, de quitter leur emploi le temps de leur mandat et de le retrouver à l'issue de celui-ci. »

Sonia

---

---

« Pour moi, renforcer la démocratie consisterait à (...) mener tous les ans des campagnes d'incitation à aller voter et à s'inscrire sur les listes électorales. »

Samuel

---

les  
cahiers  
de la  
présidentielle

[cahiersdelapresidentielle.parti-socialiste.fr](http://cahiersdelapresidentielle.parti-socialiste.fr)





« RENFORCER ET PROTÉGER  
LA DÉMOCRATIE »

OCTOBRE 2016

